



Fonds Social Européen

# Personnes en quête d'asile :

## Réseaux sociaux, stigmata du « fraudeur » et rituel administratif

# Synthèse

Marie LE BARON

Sous la direction de David ROHI

Mémoire de Master 1 « Evaluation et Concertation » Mention sociologie  
IUP de Sociologie Appliquée / UTM / Année 2006-2007



CCPS migrants, tsiganes



*Cimade*



Marie Le Baron  
Etudiante diplômée en Sociologie  
[marielebaron@yahoo.fr](mailto:marielebaron@yahoo.fr)  
(+34) 693 455 374

## Présentation de la recherche

---

### 1. Contextualisation

Depuis la fin des années 80, Les Etats européens, engagés dans des politiques communautaires de réduction des flux migratoires, s'appliquent à ne pas faire du statut de demandeur d'asile un statut trop généreux et par conséquent un facteur d'appel pour tous les exilés politiques et autres individus décidés à séjourner dans l'union européenne. Au nom de la lutte contre l'immigration clandestine et les détournements de la procédure d'asile, on assiste progressivement à la mise en œuvre d'une véritable politique de découragement des demandes d'asile tant sur le plan interne et externe. Les obstacles garantissant l'accès au territoire et au statut de réfugié sont de plus en plus nombreux, notamment depuis ces cinq dernières années. L'étude des principales évolutions du droit d'asile en Europe et en France au cours de la dernière décennie, montre que sa mise en œuvre se durcit et devient de plus en plus restrictive. La procédure s'est complexifiée et reste difficilement maîtrisable. L'acquisition d'un statut protecteur est par conséquent de plus en plus ardue à atteindre. Ainsi, les flux de demandes d'asile sont au plus bas pour la majorité des pays européens. Entre 2001 et 2005, l'union européenne a vu le nombre de demandeurs d'asile chuter de 50%. La France rejoint la tendance européenne. Depuis l'application du texte de loi du 10 décembre 2003 relative à « la maîtrise de l'immigration, au séjour des étrangers en France et à la nationalité », on assiste à une chute spectaculaire de la demande d'asile en France et le taux de reconnaissance est le plus bas de l'histoire (5,8%). Les conditions de vie des demandeurs d'asile en France revêtent par ailleurs un caractère précaire indéniable en raison notamment du manque de places d'hébergement et de l'insuffisance de leurs droits sociaux.

Face à la technicité de cette procédure et à la précarité de la population concernée, une aide associative a donc été organisée afin d'orienter et d'aider au mieux les demandeurs d'asile dans leurs démarches. Cette aide prend la forme d'un accompagnement juridique et administratif et a pour objectif de garantir aux requérants l'accès aux droits dans les meilleures conditions possibles.

Depuis la fermeture des frontières, les Etats européens qui font état de nombreux détournements de la procédure d'asile suspectent les demandeurs d'asile d'être des migrants économiques cherchant à détourner les restrictions à l'immigration de travail. Le déficit de légitimité devient un fil rouge qui structure la condition du requérant et le stigmate du potentiel fraudeur s'est progressivement et durablement inscrit dans les représentations collectives et les dispositions juridiques. Dans ce contexte, pour faire entendre à autrui le risque encouru, il faut faire preuve de conviction et apporter un maximum de preuves quant à son identité et aux persécutions subies ou craintes en cas de retour dans son pays d'origine. Arrivée à destination, le demandeur d'asile qui entame une procédure est donc mis à l'épreuve pour justifier de son exil et connaître ses véritables motivations. Il doit réussir à convaincre de sa bonne foi et de la légitimité de ses revendications.

## 2. Objet d'étude

Cette étude a été commanditée et réalisée dans le cadre du programme de recherche OASIS (observatoire pour l'accueil des demandeurs d'asile); programme financé par le fond social européen (FSE) et piloté par trois associations toulousaines : La Cimade, le CCPS, et l'UCJG Robert Monnier. Nous pouvons dégager deux grands axes d'étude. D'une part, il s'agit au travers de ce mémoire de décrire et d'analyser les pratiques des demandeurs d'asile face à la procédure administrative. Nous verrons les ressources mobilisées, les difficultés et les pratiques efficaces déjà à l'oeuvre. D'autre part, il s'agit d'analyser les représentations qu'ont les requérants de la demande d'asile et de ses principaux acteurs. Il nous faut donc également questionner le rapport des demandeurs d'asile à la procédure et aux administrations, et chercher à comprendre la façon dont les demandeurs d'asile se représentent cette partie de leur parcours. L'originalité de cette recherche tient au fait que la procédure administrative, habituellement envisagée en tant que droit, est ici analysée et décrite au travers du vécu des demandeurs d'asile.

## 3. Problématique

### L'importance du cadre socio-historique

Cette recherche propose, comme le fait C. Bolzman (1996) dans la « sociologie de l'exil », d'étudier l'expérience des demandeurs d'asile en tenant compte de l'influence du cadre socio-historique dans lequel les pratiques et les représentations s'inscrivent.

### Conditions d'accès à la demande d'asile : le rôle des réseaux sociaux et des médias

Nous avons cherché à savoir quelles sont les conditions d'accès au statut juridique de « demandeur d'asile », ce qui pose non seulement la question de la connaissance, mais également celle de l'accessibilité et de l'effectivité de la procédure d'asile. Les demandeurs d'asile ne font pas que subir un traitement administratif sur lequel ils n'ont guère de prise. Pour étroite que soit leur marge de manœuvre, ils sont acteurs de cette procédure. Même dans la précarité, ils développent des tactiques et mobilisent des ressources personnelles, subjectives comme matérielles tout au long de leur parcours administratif et juridique. Nous postulons ici que le demandeur d'asile mobilise son réseau social pour accéder à la procédure, pour la faciliter, mais également pour améliorer ses conditions de vie. Nous tenterons donc de savoir plus précisément en quoi les réseaux sociaux mobilisés en France par le demandeur d'asile constituent un levier ou un frein dans l'accès au droit d'asile. Il s'agira également de montrer au cours de cette étude quel est le rôle joué par les médias dans l'accès à la procédure d'asile.

### Stigmatisation et «administration de la preuve» : stratégies d'accréditation

Selon beaucoup de chercheurs en sciences sociales (Bolzman, Sayad, Caloz-Tschop, etc), la discussion autour des « vrais » et « faux » réfugiés et des « abus du droit d'asile », même si elle constitue le débat politique le plus animé concernant l'asile, n'apporte pourtant pas d'éléments réels pour résoudre cette problématique. Les politiques d'immigrations européennes misent fortement sur la distinction entre migration économique et migration politique, mais cette distinction s'avère être purement théorique puisque les systèmes économique, social et politique sont totalement imbriqués. Ce travail ne propose pas de discussion autour de ce problème mais s'intéresse à l'idée, souvent manipulée par certains politiciens et médias, du « potentiel fraudeur ». Cette conception est largement inscrite dans les représentations collectives, les dispositions juridiques et les pratiques sociales. *«Les prétentions du demandeur d'asile sont soumises à un examen sourcilieux et prétentieux nourri du présupposé de*

*l'étranger fraudeur*<sup>1</sup>». Cette logique de soupçon s'accompagne d'une logique d'« *administration de la preuve* ». D'après le socio historien Gérard Noiriel, « *Fournir la preuve des persécutions est aujourd'hui la clé de voûte de toute la politique moderne concernant les réfugiés* »<sup>2</sup>. Sans le moindre élément attestant de la réalité de son identité et de son histoire, il risque d'être déconsidéré et les motifs de son séjour supposés être d'ordre économique. Les dispositions juridiques, pratiques et les représentations collectives qui assimilent le demandeur d'asile à un « potentiel fraudeur » relèvent d'un processus de stigmatisation. D'après E. Goffman<sup>3</sup>, la stigmatisation s'accompagne de la dénégation des particularités au profit d'un stéréotype collectif qui a une valeur négative. Nous verrons comment et quand les demandeurs d'asile apprennent qu'on leur assigne le stigmate du « potentiel fraudeur » et en connaissent les conséquences. Il s'agira principalement de montrer comment la stigmatisation du « potentiel fraudeur » influe sur les pratiques et les représentations des demandeurs d'asile et comment le demandeur d'asile arrive-t-il à se départir du stigmate de l'étranger fraudeur au cours des interactions engagées avec les administrations, ou, comment fait-il pour dissimuler ou effacer tout symbole de stigmate au cours des situations mixtes ?

Dans l'analyse qu'il fait des relations administratives, Vincent Dubois nous montre qu'au travers des échanges et contacts entretenus avec une administration, « l'individu » est directement confronté à la « société ». L'Etat s'incarne non seulement dans les règles et les institutions, mais également dans les hommes politiques, hauts fonctionnaires et « petits bureaucrates »<sup>4</sup>. Questionner la relation à la procédure et aux agents administratifs peut être un moyen indirect pour aborder les représentations de la France instituée et de sa politique.

## 4. Méthodologie

L'étude s'est déroulée à Toulouse au sein de trois structures spécialisées dans l'accompagnement juridique et administratif des demandeurs d'asile. Il s'agit du groupe local de la Cimade, du service réfugié d'Amnesty International et du centre d'accueil pour demandeurs d'asile de l'UCJG Robert Monnier. Au départ, la méthodologie adoptée pour réaliser cette étude devait être l'observation participante. Concrètement il s'agissait d'assister aux entretiens et au suivi de dossiers réalisés dans ces trois structures spécialisées et d'effectuer avec elles les accompagnements de demandeurs d'asile au service des étrangers de la Préfecture de Haute Garonne. Mais au final, il était pour moi difficile d'approfondir ma recherche dans les délais d'étude impartis avec les données recueillies par observation directe uniquement. J'ai donc décidé de compléter et d'enrichir celle-ci avec des entretiens semi directifs. Malgré la disparité des matériaux recueillis et des approches méthodologiques employées, l'unité de ma recherche tient dans le choix d'un objet bien délimité, et ceci dès les premiers pas sur le terrain. Au final, la diversité de méthodes et de terrains d'enquête m'a permis une large découverte, variant les points de vue et les influences des spécialistes rencontrés. Ma population d'étude est constituée, d'une part, en fonction des occasions de rencontre et de suivi de dossiers avec des demandeurs d'asile dans les deux structures concernées et qui, d'autre part, ont accepté de me faire partager leur expérience. Une autre contrainte notoire a été celle du choix de personnes francophones.

---

<sup>1</sup> S. FRANGUIADAKIS, E. JAILLARDON, D. BELKIS, *Op.cit*

<sup>2</sup> G. NOIRIEL, *Droit d'asile et institution de la preuve. La « preuve » de persécution dans l'histoire du droit d'asile*, Colloque OFPRA, 1992.

<sup>3</sup> E. GOFFMAN, *Stigmates, les usages sociaux des handicaps*, Paris, Ed. de Minuit, 1977

<sup>4</sup> V. DUBOIS, *La vie au guichet, relation administrative et traitement de la misère*, Etudes politiques, 2003, p193

## Présentation des résultats

---

Notre premier axe d'étude portait sur les pratiques des demandeurs d'asile pendant la procédure administrative et juridique et plus précisément sur les conditions d'accès à la procédure d'asile. Le véritable « parcours du combattant » qu'est devenue la demande d'asile exige une connaissance des textes et de leur application que les intéressés sont loin de maîtriser. Le fossé qui sépare la notion de droit et celle de l'accès aux droits est criant. Lorsque l'on cherche à savoir comment les principaux intéressés tentent de le surmonter, inévitablement, il convient d'interroger le rôle joué par les réseaux sociaux dans le parcours des requérants. L'analyse des témoignages et des situations observées nous a montré comment ces réseaux, aussi spontanés et hétérogènes soient ils, apportent leur aide et permettent aux demandeurs d'asile de faire valoir l'effectivité de leur droit. A l'inverse, l'absence de ces réseaux rend l'expérience administrative du requérant plus difficile. En effet, la mise à disposition de ressources matérielles et immatérielles qui caractérisent les échanges interpersonnels au sein de ces réseaux s'avère indispensable au requérant, et parfois même vitale. L'aide à l'installation, la transmission d'informations sur le droit et la procédure, l'aide à la constitution du dossier, le logement des premières semaines ou plus, l'aide vestimentaire, alimentaire ou pécuniaire, l'aide à la recherche d'un travail « au noir » et le soutien moral sont tout autant de formes de solidarités qui facilitent l'accès à la procédure et améliorent sensiblement les conditions d'existence des demandeurs d'asile. Les possibilités et les capacités de chacun à activer ou créer des contacts, directs et indirects, en France et dans le pays d'origine, sont alors déterminantes. Nous avons souligné à ce propos la force des liens faibles dans l'accès à la procédure. Tous ces échanges informels sont facilités par une expérience migratoire ou une appartenance commune, qu'elle soit familiale, ethnique, communautaire ou religieuse. Cette affinité permet d'établir rapidement un climat de confiance et de mettre en relation. Elle favorise également la compréhension mutuelle et l'entraide.

En surmontant les obstacles individuels des requérants et en palliant les insuffisances des pouvoirs publics dans l'accueil, l'information et l'orientation, les membres des réseaux sociaux sont conduits à assurer une mission qui par définition est celle de l'Etat. Ils contribuent activement à la connaissance, à l'accessibilité et à l'effectivité de l'asile. Leur efficacité reste toutefois limitée. L'aide peut en effet s'avérer contreproductive. Manque de rapidité et de précision des informations transmises, exploitation domestique, délation, conflits, connaissances communautarisées trompeuses et persistantes constituent la face cachée des solidarités observées. L'insécurité juridique et sociale des requérants et leur dépendance à l'égard de cette forme de solidarité facilite ce type de dérives. Il convient également de dénoncer l'instrumentalisation sur le marché du travail de cette main d'oeuvre bon marché et dénuée de force de résistance. Cette instrumentalisation s'organise parfois en véritables filières d'exploitation économique. À eux seuls, les réseaux ne peuvent donc remédier aux défaillances et carences institutionnelles.

Notre deuxième axe d'étude portait la procédure d'asile définie ici comme rite d'institution. A travers la description des différentes étapes et des particularités du rituel, nous avons cherché à savoir comment les candidats à l'asile passaient et ressentaient cette épreuve. Face aux pratiques

abusives et récurrentes au guichet asile de la préfecture, personnellement constatées et dénoncées par de nombreux professionnels, on observe in situ une attitude passive et une certaine mise en retrait des requérants. La relative méconnaissance du fonctionnement administratif et des dispositions juridiques en vigueur, la barrière de la langue instaure en effet une coupure experts/profanes au guichet asile qui limite les pratiques contestataire. Cette coupure est renforcée par la technicisation et la complexification croissante de la procédure d'asile et reste difficilement surmontable sans l'intervention d'un avocat ou d'une association spécialisée. Si depuis plusieurs années, la contestation requiert généralement l'aide d'un professionnel, elle s'organise également autrement : alors que les espaces de négociation directe avec l'administration se rétrécissent, les recours contentieux devant le tribunal administratif augmentent.

Face à l'administration de la preuve (preuves des persécutions craintes ou subies, preuves d'état civil) qui leur paraît inadaptée et démesurée, les requérants sont placés dans une situation d'incompréhension et ressentent un profond sentiment d'injustice. Contraints de se plier à cet air du temps, ils déploient beaucoup de temps et d'énergie à rechercher les documents attendus, mettant parfois la vie de leurs proches en péril. Au-delà de l'administration de la preuve, les exigences de clarté, de cohérence et de vraisemblance sont difficile à satisfaire et dépendent des conditions de vie du requérant, de son niveau scolaire et intellectuel, de son état physique et psychologique, de sa langue d'origine, des conditions de production de sa demande d'asile et de sa situation sociale dans son pays d'origine. Ces critères ont une influence majeure sur la prestation rituelle des requérants (sur leur capacité à réaliser et à valoriser leur demande) et peuvent limiter les chances d'obtention au statut. L'intervention associative reste indispensable pour limiter l'inégalité entre les requérants et améliorer les chances d'obtention du statut. Toutefois, l'information délivrée sur les possibilités d'accompagnement administratif et juridique auprès d'associations spécialisées est insuffisante. Il conviendrait donc de veiller au respect du rôle d'information auquel est tenu la préfecture.

Dans son ensemble, le rituel administratif est placé sous le signe de l'insécurité et de l'incertitude. Le candidat à l'asile doit faire le deuil de sa vie passée sans pour autant pouvoir se reconstruire dans le pays d'accueil. Entre le risque permanent de renvoi dans son pays d'origine et le risque de tomber dans la clandestinité, il doit apprendre à vivre loin de ses proches sans pouvoir formuler de projet d'avenir. L'impossible projection dans l'avenir, aussi proche soit-il, est d'autant plus grande que l'acquisition du statut juridique de réfugié se fait de plus en plus rare.

Notre troisième axe d'étude renvoie à une dimension spécifique du rituel. Il s'agit du processus de stigmatisation qui touche les demandeurs d'asile. On peut distinguer différentes formes d'apprentissage des causes et des effets du stigmaté. Soit l'intervention d'une tierce personne va jouer un rôle crucial dans cette phase de socialisation en informant directement le requérant du processus de stigmatisation à l'œuvre et des conséquences que cela entraîne. Il peut s'agir de son accompagnateur juridique ou bien encore d'un autre demandeur d'asile. Soit le requérant prend conscience du stigmaté du potentiel fraudeur au travers des médias et discours politiques véhiculés dans la société d'accueil ou au travers de son expérience administrative personnelle. Le requérant est donc plus ou moins préparé à passer l'épreuve d'accréditation « *l'examen sourcilieux et prétentieux nourri du présumé de l'étranger fraudeur* »<sup>5</sup>.

---

<sup>5</sup> S. FRANGUIADAKIS, E. JAILLARDON, D. BELKIS, *Op.cit*

Le requérant, dont l'honnêteté est mise en question, accepte difficilement le traitement administratif dont il fait l'objet. Pour convaincre les administrations de sa bonne volonté et éviter l'expulsion vers un territoire où certains risquent l'emprisonnement ou la mort, la personne en quête d'asile développe des stratégies diverses. Elle peut omettre certains éléments de son expérience passée ou bien encore en rajouter, exagérer les persécutions craintes ou subies ou être tentée d'utiliser de faux documents pour étayer leur discours. Elle aura tendance à adopter une posture défensive qui va consister, entre autre, à affirmer le caractère subi de sa présence sur le territoire. Derrière cette quête de crédibilité se cache la peur de l'échec et par conséquent la volonté de se conformer aux attentes administratives. Mais ces dernières sont tellement difficiles à saisir et les conseils fournis par le réseau social à ce sujet de mauvaise qualité, que les stratégies adoptées ne sont pas toujours pertinentes et efficaces.

Les stratégies d'adaptation ne s'observent pas uniquement au cours des interactions avec les agents administratifs. Les professionnels venant en aide aux demandeurs d'asile sont également confrontés à ce genre de pratiques car la distinction entre l'aide associative et les instances de contrôle et de légitimation n'est pas systématique. La mise en scène de la crédibilité s'observe également hors de la sphère juridique. Les médias et les pouvoirs politiques véhiculent l'idée que le réfugié n'existe plus ou devient très rare. Face aux préjugés, les demandeurs sont amenés à se justifier au cours des interactions quotidiennes avec les membres de la société d'accueil. Tant qu'il n'est pas reconnu réfugié, le requérant doit sans cesse convaincre de la légitimité de sa place dans le pays d'accueil, « il semblerait que l'hospitalité ait un prix : celui d'une justification permanente »<sup>6</sup>.

Il convient de différencier ces stratégies dites d'adaptation des stratégies qui relèvent du détournement de la procédure. Ceux qui déguisent leur souhait de séjourner en France par une demande d'asile jouent avec les règles et tentent de tromper les administrations quant à leurs véritables intentions. Le « faux semblant » est alors pour eux indispensable et les faux documents font partie du déguisement.

Enfin, il convient de souligner qu'en fonction de leurs expériences antérieures et des preuves dont ils disposent, les requérants subissent la logique de soupçon et la violence symbolique qui l'accompagne parfois de façon plus ou moins forte. Le traitement administratif diffère et l'aide administrative et juridique qui leur sera apportée paraît inégale. Les « bons dossiers » sont le résultat d'une appréciation subjective, mais aussi de l'évaluation des possibilités de demandes ou de recours existant ainsi que de leurs chances d'aboutir. D'un point de vue juridique et administratif, lorsqu'apparaît « le bon dossier », les professionnels de l'asile ont tendance à s'investir davantage dans le traitement de la demande en axant leur travail sur la constitution de demandes à l'OFPRA, à la Commission des Recours ou à la Préfecture. Ils ont également tendance à se coordonner et à intervenir plus souvent auprès des administrations. Les dossiers plus « mauvais » ne suscitent pas forcément le même enthousiasme. L'accompagnement est autre et semble davantage ciblé sur d'autres formes de recours. L'accompagnement peut être plus contentieux ou revendicatif/politique par exemple. C'est le cas lorsque les associations s'engagent dans des luttes de défense des droits des étrangers et travaillent à la sensibilisation du grand public.

---

<sup>6</sup> NOURA K, *Op.cit*

Quoi qu'il en soit, l'intervention publique reste indispensable pour améliorer sensiblement et efficacement les conditions de vie des demandeurs et faciliter l'accès au statut. A partir des données recueillies, nous pouvons formuler quelques recommandations de politiques publiques qui permettraient d'y remédier et de limiter les effets négatifs attribués aux réseaux sociaux.

- Distribuer le guide du demandeur d'asile à la préfecture en plusieurs langues (en fonction des langues des principaux demandeurs dans la région) avec éventuellement un plan de la ville et des métro/bus serait pertinent et peu coûteux.
- Proposer une aide juridictionnelle suffisante pour tous les demandeurs d'asile, indépendamment des conditions d'entrée en France. Cette revendication, fortement exprimée par les principaux intéressés et les associations de défense du droit d'asile, ferait actuellement l'objet d'une modification de la législation.
- Prendre en charge ou proposer des tarifs avantageux pour les frais de transports nécessaires au requérants (déplacements quotidiens pour réaliser les multiples démarches administratives et sociales et frais de transports pour se rendre aux auditions ofpra/Commission des Recours). Cette mesure existe déjà pour les demandeurs d'asile bénéficiant du système national d'accueil mais pas pour les autres. Eventuellement prendre en charge les nuitées d'hôtel pour les demandeurs résidant en province.
- Accélérer le système de solidarité nationale pour que les bénéficiaires puissent percevoir l'ATA (Allocation Temporaire d'Attente) plus rapidement.
- Mettre systématiquement le compte rendu d'entretien OFPRA avec la notification de rejet. Jusqu'à présent n'est pas toujours le cas. Cela permettrait de faciliter le recours et de réduire l'attente alors même que les délais pour faire appel se raccourcissent.
- Imposer un délai de convocation à la Commission des Recours des Réfugiés d'un mois minimum avant l'audience
- Mettre à disposition des interprètes compétents dans le plus de langues d'origine possible et créer des possibilités de traductions écrites dans la procédure pour limiter le développement de l'interprétariat de fortune et les biais que cela induit.
- Tenir compte de l'existence d'un réseau local d'amis, proches, parents lors du placement en CADA des requérants. Depuis les récentes modifications législatives en matière d'hébergement des demandeurs d'asile, un requérant peut être placé en CADA dans un autre département voire une autre région que celle où il a formulé sa demande. Si le requérant est inscrit localement dans un réseau social et qu'on lui propose un hébergement en CADA à plusieurs centaines de kilomètres, les bénéfices de cette appartenance se trouveraient donc fortement limités.
- Créer dans l'opinion publique un climat positif à l'égard des demandeurs d'asile qui tienne pleinement compte de la précarité dans laquelle ils se trouvent et de la composante humanitaire de leur problème plutôt que les présenter comme un fardeau pour les différents pays d'accueil. Faire la distinction officielle entre immigrant et réfugié pour que cet amalgame disparaisse des représentations collectives.

Ne pourrait-on pas envisager la création d'un observatoire national et permanent des conditions d'accueil des demandeurs d'asile, à la lumière du programme OASIS organisé localement par trois associations toulousaines, afin non seulement de coordonner les différentes initiatives régionales mais également de prolonger et d'enrichir leurs analyses sur un plan national ?